



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU 20/10/2023**  
**N°2023-51**

Nombre de conseillers :15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Excusés avec pouvoir : 1  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :  
11/10/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie, Morgan Michalet, Emmanuel Petat.

Objet : cimetière  
tarif des concessions  
au 20/10/2023.

Membres excusés : Marie-Thérèse VILLECOURT (a donné procuration à Sandrine BRICOURT).

Membres absents : Cindy Rochereau, Romain Grillot.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de faire évoluer les tarifs pour les concessions du cimetière, et rappelle que suite de l'extension du cimetière, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau columbarium et l'installation d'emplacements de cavurnes. Il propose les augmentations suivantes :

**Cimetière** : tarifs pour un emplacement de 2m<sup>2</sup> :

Concession de 15 ans : 150€ passerait à 225€  
Concession de 30 ans : 200€ passerait à 280€  
Concession de 50 ans : 250€ passerait à 315€

**Ancien Columbarium** :

Concession de 15 ans : 220€ passerait à 250€  
Concession de 30 ans : 330€ passerait à 390€  
Concession de 50 ans : 540€ passerait à 600€

**Nouveau columbarium** :

Concession de 15 ans : 500€  
Concession de 30 ans : 800€  
Concession de 50 ans : 1200€

**Cavurnes** : tarifs pour emplacement de 1m<sup>2</sup>

Concession de 15 ans : 120€  
Concession de 30 ans : 150€  
Concession de 50 ans : 170€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins une abstention, des membres présents :

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de concession comme précités ;

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture  
001-210102133-20231620-2023-51-D2-E  
Date de réception préfecture : 26/10/2023